

351.



AFFICHÉ
10 OCT. 2024
MAIRIE DE CARROS

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 23-ST-146

Portant réglementation de la circulation et
du stationnement place du 8 mai à Carros

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211-1 à L2212-2, L2212-5,
Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des
autoroutes et les textes subséquents,
Vu la demande de demande de l'entreprise Addict monte meuble, 83 Avenue de Nice MBE 279,
06800 Cagnes sur Mer, tél : 06 70 83 82 65, mail : addictmontemeuble@gmail.com, présentée le 7
octobre 2024, qui sollicite une trois places de stationnement pour la livraison d'un canapé par monte
meuble au n° 1 place du 8 mai,

Considérant que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,
Considérant que pour réaliser cette intervention, il y a lieu de réglementer le stationnement et de
réserver trois (3) emplacements de véhicules au n° 1 place du 8 mai à Carros.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le 16 octobre 2024 entre 9h et 12h, le stationnement est interdit sur 3
emplacements de véhicules, pour la livraison d'un canapé par monte meuble au n° 1 place du 8 mai
par l'entreprise Addict monte meuble, avec le véhicule immatriculé ES-803-YS.

ARTICLE 2 - La signalisation sera mise en place et entretenue par le service de proximité de la
Métropole Nice Côte d'Azur 72 h auparavant.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives
dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 4 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des
sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le responsable de la police municipale de CARROS, la Directrice
générale des services, la Directrice des services techniques, le service voirie de la métropole, sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 7 octobre 2024

Maire de Carros
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

